

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-190
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
CULTURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**OBJET : CONVENTION
DE MISE A
DISPOSITION D'UNE
ATTACHÉE DE
CONSERVATION
POUR LE MUSÉE DU
LAURAGAIS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 02 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 011-211100763-20260629-DB2026190-DE



Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE ALMEIDA
Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOU
Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Kalvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absent : ESTRADE Quentin.

Secrétaire : KICKOFF Gladys.

Le Musée du Lauragais de Castelnaudary a obtenu le label « Musée de France » par arrêté du
17 septembre 2003 pour la valeur scientifique de sa collection archéologique.

Le maintien du label repose sur la permanence de l'intervention d'un professionnel présentant
les qualifications réglementaires, mission assurée par la Conservation départementale des
musées.

De ce fait, afin d'être accompagnée par un(e) attaché(e) de conservation, la ville de
Castelnaudary a signé une convention avec le Département de l'Aude le 14 novembre 2023
afin de mener du mieux possible la poursuite du projet du Musée du Lauragais.

La convention portait notamment sur les missions suivantes :

- Accompagnement scientifique et technique portant sur l'inventaire et le récolement des collections, la conservation préventive, la restauration et les acquisitions, ainsi que la valorisation des collections ;
- Participation financière forfaitaire correspondant au temps de mise à disposition, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

La convention étant caduque et sur proposition du Département, la Ville souhaite aujourd'hui renouveler cette convention de mise à disposition pour la bonne finalité du projet du musée de France de Castelnaudary.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

L'AUTORISE à signer la convention de mise à disposition relative à l'accompagnement scientifique et technique du musée du Lauragais de Castelnaudary avec le Conseil Départemental de l'Aude.

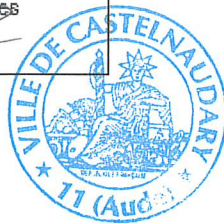
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
02 JUL 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
02 JUL 2026
Par publication le :
02 JUL 2026
Par délégation :
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Castelnaudary, le 29 Juin 2026



Le Maire,

Philippe GREFFIER